

vous et je déplore les mutilations faites à l'œuvre de Héré, malgré les prescriptions qui protègent l'ordonnance de ce joyau architectural du dix-huitième siècle, qui fait l'honneur et la gloire de Nancy, comme vous le dites justement.

Ce n'est pas ma faute si, dès qu'une arcade est libre et à louer, un cabaret s'y installe en sabrant les pieds droits en arrière-corps des arcades que l'on barbouille à l'huile.

Je suis partisan de la construction de l'hôtel des postes et télégraphes sur une partie bien choisie du terrain de Saint-Julien, j'en désire l'isolement sur ses quatre façades, comme à Grenoble, par exemple, et, pour cela, faire élargir la rue Pierre-Fourrier très amplement, en prévision de l'achèvement de l'hôtel de ville et parallèlement à cette rue, en ouvrant une autre entre le dit hôtel des postes et le pavillon Stanislas à conserver et à utiliser. Je le dis en passant, dans mon dernier article publié dans l'Est républicain, le 16 courant, j'ai estimé très bas, à la somme de 420,000 fr. le rélargissement projeté de la rue Saint-Julien, jusqu'à la rue Saint-Georges. C'est parce que je ne voulais pas forcer les chiffres de la dépense pour faire valoir mes arguments; mais je déclare que cette inutile opération, dans les conditions projetées, coûtera plus de deux cent mille francs, sans un réel profit pour ce quartier et les adjacents.

Si ce somptueux quartier de Stanislas est abandonné, délaissé aujourd'hui, c'est bien parce que les municipalités n'ont rien fait pour maintenir l'équilibre entre ce point capital et les quartiers où le commerce s'est porté, car l'œuvre de Stanislas est bien le point, le vrai point central de Nancy.

Le percement de la rue Gambetta a nui à la rue Stanislas depuis la porte de ce nom jusqu'à la place Dombasle; c'est un résultat indéniable; il en serait de même pour la rue des Dominicains.

Pour faire bien et profit à la maintenance de cette rue des Dominicains, dont le côté ouest a seul sa valeur de situation commerciale, il faut, comme à Bruxelles, à Liège, à Anvers, avoir la force et la volonté, l'indépendance aussi, pour procéder par remembrement général et total de la propriété privée constituant l'îlot limité par les rues Saint-Julien, des Dominicains, Saint-Georges et Pierre-Fourrier, pour la reconstituer conforme aux nouveaux besoins du commerce.

Les Magasins Réunis en fournissent l'exemple; aujourd'hui, il faut faire grand, ample et commode; alors il y aura une prospérité réelle pour tous.

Veuillez agréer, etc.  
A. CUNY, architecte.  
Nota. — Sur 23 maisons de la rue des Dominicains (côté Est), il y en a 20 à 2 croisées en façade, même à une seule; les six autres ont trois et quatre, pas de largeur ni hauteur dans les magasins.

Descente de la passerelle de la Pépinière  
Nancy, 20 février 1901.

Dans le courant de décembre dernier, j'ai vu dans votre journal une demande au sujet d'une rampe à poser à la descente de la passerelle de la Pépinière, sur le talus en contre bas du canal de la Marne au Rhin longeant la rue Oberlin.

J'ai été très heureux quand j'ai appris que la ville allait faire le nécessaire, d'après le dernier compte rendu du conseil municipal « art. 33 ».

Il y a longtemps que notre quartier, très peuplé maintenant, a réclamé une rampe à cet escalier.

C'est pourquoi je me suis empressé de remercier la personne qui, de son chef, a fait cette demande, et qui est très estimée dans notre quartier.

J'espère que la ville va maintenant activer ce petit travail, demandé par M. Pierre Streiff, négociant, rue Oberlin, au nom des habitants du quartier. Journellement, il y a des personnes qui tombent en bas de cet escalier, surtout en ce moment; par suite des gelées et de la neige qui tombe, la descente, qui est très rapide, se trouve en ce moment impraticable.

Le conseil municipal connaît maintenant le danger qui peut arriver journellement. Recevez, etc.

Un lecteur assidu.

Et républicain  
Et Front

### Le chien de la Faculté de médecine

(suite)

On nous écrit de Nancy, le 19 février 1901.

« Monsieur le rédacteur,

« Au nom d'un certain nombre d'habitants de la rue Lionnois, je viens vous adresser une protestation sur la note de la rédaction que vous avez fait paraître dans le numéro du 19 février de votre estimable journal. Evidemment la solution que vous proposez donnerait satisfaction aux honorables habitants de la rue de Serra, mais elle n'est pas faite pour rassurer ceux de la rue Lionnois, déjà si éprouvés : les chiens de l'Institut physiologique, les cloches de notre église, l'odeur de notre urinoir nous suffisent. Puisqu'à défaut de vies d'hommes, il faut des vies de chiens, ne pourrait-on pas renfermer ces animaux dans des chenils souterrains ?

Un de vos lecteurs assidus de la rue Lionnois.

(Notre correspondant plaide pour son saint et cela est légitime. Il nous semblait cependant que la rue Lionnois, tracée au milieu de vastes espaces encore partiellement déserts, se prêtait mieux que la rue de Serra à l'emplacement d'un parc d'animaux.)

Sans insister, il nous paraît que si la rue Lionnois souffre de quelques inconvénients — comme toutes les rues — l'installation de la Faculté de médecine et de ses dépendances n'est pas sans lui apporter des avantages appréciables, à commencer par la plus-value acquise par les immeubles ? — Note de la rédaction.)

### LA VIE A NANCY

#### Le chien martyr

Durant plusieurs nuits, les hurlements d'un malheureux chien, enfermé dans les dépendances de la Faculté de médecine et condamné, disait-on, à mourir de faim pour savoir combien de temps durerait son agonie, ont mis en émoi tout le quartier voisin.

La pitié qu'inspirait le sort du pauvre animal se doublait d'un autre sentiment : la mauvaise humeur que laissent toujours les nuits passées sans sommeil, ou troublées de cauchemars.

Aussi les protestations se multiplièrent; des lettres furent adressées aux journaux, des placards satiriques furent apposés. Nous avons tenu à savoir ce qu'il y avait de vrai dans les accusations de barbarie portées contre la docte Faculté; un de nos rédacteurs, à qui nous cédonons la plume, s'est transporté au secrétariat :

« Ah ! je vous vois venir, s'écria en m'apercevant l'aimable M. des Cilleuls. Vous allez me parler du chien ! »

« J'avoue que telle est, en effet, mon intention. »

« Vous allez me demander s'il est vrai que l'on ait voulu le faire mourir de faim ? »

« Je reconnais que nombre de nos lecteurs se sont émus de cette accusation portée contre la Faculté de médecine. »

« Eh ! bien, jamais on n'eut pareille intention. Au contraire, cet animal a toujours été parfaitement nourri, car il n'aurait pu, sans cela, supporter certaines expériences de toxicologie auxquelles il était soumis. »

« Mais, selon vous, Monsieur le secrétaire, quelle peut-être la raison des cris qu'il pousse ? »

« Je ne puis, vous le comprenez, répondre de façon catégorique à cette question. Pourtant, à ce qu'il me semble, les chiens que l'on vient vendre à la Faculté supportent différemment la solitude, suivant les conditions dans lesquelles ils vivaient auparavant. Un animal qui a toujours été choyé trouve sa captivité particulièrement pénible. Il est à remarquer aussi que le clair de lune a souvent pour effet de provoquer de la part des chiens de lamentables hurlements. »

« Alors, vous croyez que le froid... »

« Le froid ? Combien de chiens passent l'hiver dans des abris moins bien établis que celui qui leur est affecté ici. Ils sont logés dans des niches garnies de paille, fermées par un grand rideau qui couvre toutes les portes. »

« Du reste, n'est-ce pas, l'hiver actuel, bien que rigoureux, n'est pas plus terrible que beaucoup d'autres ? »

« Sans doute ! Aussi bien n'avons-nous pas

eu de plaintes — même formulées avec modération — alors que la Faculté de médecine était exclusivement installée ici. Le nombre de nos pensionnaires était alors beaucoup plus considérable. »

« A combien se réduisait-il, ces jours derniers ? »

« Il y avait seulement trois chiens, en comprenant celui qui a fait — ou plutôt fait faire — tant de bruit ! »

« Et quelle était l'attitude des deux autres ? »

« On ne peut plus calmer. »

« Un dernier mot, monsieur le secrétaire ? »

« Voyons ? »

« Ne pourrais-je interviewer le pauvre chien martyr de la science, ou tout au moins le voir ? »

« Cela me paraît bien inutile ! »

« Vraiment ? Et pourquoi ? »

« Eh bien, pour mettre un terme aux inquiétudes de tout Nancy, on a abîmé les expériences ! »

« Qu'est donc alors devenu l'animal ? »

« Il est mort ! »

« Ah !... »

La malheureuse bête n'est donc pas morte de faim. Si cela peut suffire pour rassurer les personnes sensibles, nous nous empressons de porter le fait à leur connaissance.

Mais c'est égal, ce pauvre toutou qui meurt après avoir été soumis à des expériences de toxicologie et qui hurle simplement pour se distraire, donne un peu la chair de poule. Dire qu'il fut peut-être, en effet, dorloté en sa jeunesse... »

Nous ne demandons pas mieux que de croire qu'il s'est montré trop douillet. Mais nous ne pouvons nous empêcher de donner un conseil à nos lecteurs et surtout à nos lectrices : gardez vos chiens, mesdames, et tâchez que sur leurs vieux jours, ils ne soient pas vendus à des savants...

M. le Maire propose au Conseil la rédaction de la réponse suivante :

« Mon cher général,

« Après avoir pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le Conseil municipal m'a chargé de l'agréable mission de vous dire combien il avait été touché des sentiments si bienveillants que vous avez bien voulu lui adresser, ainsi qu'à la population nancéienne. »

« A l'unanimité de ses membres, il vous exprime les plus vifs regrets que lui cause votre départ. Ces regrets, soyez-en bien convaincu, sont partagés par tous nos concitoyens, qui, dans maintes circonstances n'ont jamais laissé échapper une occasion de manifester la vive sympathie qu'ils éprouvent pour votre personne. Nous vous considérons comme des nôtres, puisqu'une partie de votre belle carrière s'est passée au milieu de nous, c'est vous dire combien nos regrets sont affectueux et sincères. »

« Veuillez, mon cher général, agréer l'expression de mes sentiments respectueux et les plus dévoués. »

Signé : MARINGER.

La rédaction de cette lettre qui sera envoyée à son adresse vendredi matin, a été unanimement applaudie.

Le Conseil passe à l'ordre du jour qui comprend plusieurs avis à donner sur des délibérations du Bureau de bienfaisance, rempli d'actions de la Compagnie du chemin de fer, affectation du legs de M. Camille Mathis; legs de M. Cahen dit Nathan, de Mlle Bertheaume, etc., etc.

#### L'Ecole supérieure

M. Mercier donne lecture d'un rapport contenant les conclusions de la Commission du travail relativement à la cession d'une portion de la cour de l'Ecole supérieure et de l'atelier de modelage de l'Ecole des Beaux-Arts, au musée historique lorrain.

Sans contester l'utilité de cette demande le rapporteur fait remarquer que lors du déplacement de l'Ecole des Beaux-Arts, l'Ecole supérieure pourra occuper ces locaux et transporter ses ateliers au 2<sup>e</sup> étage. Toutefois il ajoute que cet empiètement dans la cour por-

te devant l'insistance de M. Sorel qui réclame la priorité pour sa proposition, — il déclare qu'il préférerait se faire enterrer civilement (oh ! oh !) que d'obliger ses amis à faire 6 kilomètres pour le conduire à l'église St-Georges. M. le Maire ajoute qu'il appartient à l'autorité diocésaine seule de répartir les trois budgets en question et de mettre les curés d'accord; toutefois il donne satisfaction à M. Sorel en l'assurant qu'il ne se désintéressera pas de la question.

Le Conseil décide la création dans le plus bref délai possible du groupe scolaire de la rue d'Alsace.

Le Conseil fixe à cinq le chiffre des centimes additionnels à payer par la ville de Nancy pour les chemins d'intérêt commun et le traitement des gardes champêtres.

L'état des divers crédits non employés en 1900, à reporter d'urgence sur l'exercice 1901 s'élève à la somme de 710,000 fr. 30

Un crédit supplémentaire de 39,294 fr. 85 est voté pour parfaire à l'insuffisance des crédits portés au budget ordinaire de 1900.

Un crédit d'urgence de 4,101 fr. 90 est voté pour l'emploi au profit de la Caisse des retraites de l'excédent du produit des saisies et amendes de l'octroi.

Liquidation de pensions  
Le Conseil liquide à 3,021 fr. la pension à servir à M. Pourret, ancien agent général des écoles; à 522 fr. celle de M. Dugat, surveillant des Musées de la ville.

Dépenses imprévues  
Le chiffre des dépenses imprévues s'élève pour l'année 1900 à la somme de 9,692 fr. 12 c.

M. le maire consulte le Conseil sur l'opportunité de tenir séance de jour, pour la continuation de l'ordre du jour. A la majorité, le Conseil décide de tenir séance à 4 heures de l'après-midi.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le départ du général de Monard.  
M. le général de Monard a quitté Nancy jeudi pour se rendre à Paris. Il a pris le train à midi et demi.

Tous les généraux, officiers d'état major et les officiers supérieurs de la garnison sont venus le saluer à son départ.

Saint-Nicolas détache le boulevard Héro, la rue de la partie, la rue de la (partie), à la fabrique Saint-Nicolas de d'autres parvenus. Ce serait

M. le Maire  
M. le Maire

Il y a un dossier  
dans le dossier  
de la Faculté

M. Sorel à son tour donne lecture d'une pétition signée par 217 habitants de son quartier qui demandent leur rattachement à la paroisse Saint-Nicolas. Les pétitionnaires indiquent qu'ils sont trop éloignés de Saint-Pierre et de Saint-Georges, tandis qu'ils sont très rapprochés de l'église Saint-Nicolas.

M. Beauchet reprend à nouveau sa thèse et combat les prétentions de la paroisse Saint-Nicolas.

M. le Maire croit qu'il est prudent de ne pas prendre part à la lutte et de ne pas prendre parti, afin de ne pas ajouter à la polémique déjà ardente qui s'est engagée à ce sujet; finalement le Conseil décide le renvoi avec avis motivé à l'autorité diocésaine qui restera chargée du projet de délimitation des paroisses.

#### Requête à la municipalité.

*Le cadran lumineux de Saint-Sébastien*  
Il serait très utile de laisser éclairé, jusqu'au jour, le cadran lumineux de l'horloge de l'église Saint-Sébastien.

Exposée devant un marché, en plein centre d'un quartier affairé, elle est sûrement la plus consultée de la ville, jusqu'à deux heures du matin, moment où l'on éteint le bec qui l'éclaire.

De ce moment jusqu'au jour, qui, l'hiver, vient très tard, nombre de marchands, coquetiers, commissionnaires, ouvriers, commerçants, etc., se demandent quelle heure il est au juste.

On répondra peut-être qu'il n'y a qu'à se munir d'une montre, mais beaucoup de gens besoigneux ne peuvent en acheter, d'autres l'oublie; puis, quand même on aurait une montre, pour stationner sur le marché, l'hiver, on est lourdement habillé, et il n'est guère pratique de se dévêtir pour retirer sa montre, que l'on met généralement dans le gousset du gilet.

Nous pensons que la municipalité serait bien inspirée en laissant éclairé toute la nuit le cadran de Saint-Sébastien.

#### Les transformations de Nancy

Sous ce titre, nous annoncions récemment à nos lecteurs que les héritiers Corbin venaient de traiter définitivement pour la maison voisine des Magasins-Réunis où est établi M. Florentin, épicer (faubourg Saint-Jean).

Complétons cette information en disant que l'immeuble lui-même appartient depuis l'année 1895, à la Société Corbin et Cie, et qu'il a été acheté par elle au prix de 1,000 fr. le mètre carré.

Ces jours derniers, cette Société a seulement racheté à son locataire, M. Florentin, les 18 mois de bail qui restaient à courir.

#### Les trottoirs et les dangers de la circulation (suite)

Hier, nous avons dû attirer l'attention sur l'état de nos trottoirs, depuis les dernières gelées. Le nombre des plaintes que nous continuons à recevoir à ce sujet est inimaginable.

Le bruit court qu'un conseiller municipal pourrait bien poser une question à la municipalité à la séance qui se tiendra cette après-midi, à quatre heures.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les rues habitées par la population ouvrière sont débarrassées, ou à peu près, tandis que les grandes artères, les rues à façades cossues ne le sont pas. Nos braves ouvriers ou leurs non moins braves ménagères n'ont pas hésité à prendre la pelle et le balai, bien que leur temps soit toujours compté, pourquoi ceux qui ont des domestiques n'ont-ils, la plupart, pas pris même la peine de leur donner un ordre?

Dix ou douze contraventions ont déjà été dressées dans la journée d'hier. On assure que la police a reçu l'ordre de se montrer encore plus sévère aujourd'hui. Il n'est pas supportable, en effet, que les passants soient plus longtemps exposés à se casser bras et jambes sur ces monticules de neige transformés en glis-

Et répliqué  
22 Février

### CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

Séance du 22 février 1901

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Maringer, maire. On reprend l'ordre du jour où on l'avait laissé à la séance de la veille.

**Répartition des travaux.** — Le Conseil est appelé à voter le crédit de 40,000 fr. nécessaire pour la construction et la réfection de trottoirs rue du Grand Verger, Victor-Hugo, du Tapis-Vert, Israël-Sylvestre, Jeanne-d'Arc, de Nabéchr. Sellier, Saint-Louis.

**Requête à la municipalité.** — M. Beauchet demande que le cadran lumineux de l'horloge de l'église Saint-Sébastien soit laissé éclairé toute la nuit.

**Les transformations de Nancy.** — M. Florentin, épicer, rue Saint-Jean, a acheté l'immeuble des Magasins-Réunis pour 1,000 fr. le mètre carré.

**Les trottoirs et les dangers de la circulation.** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Le bruit court qu'un conseiller municipal...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Les rues habitées par la population ouvrière...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Dix ou douze contraventions ont déjà été dressées...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Le bruit court qu'un conseiller municipal...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Les rues habitées par la population ouvrière...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Dix ou douze contraventions ont déjà été dressées...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Le bruit court qu'un conseiller municipal...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Les rues habitées par la population ouvrière...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Dix ou douze contraventions ont déjà été dressées...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Le bruit court qu'un conseiller municipal...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Les rues habitées par la population ouvrière...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Dix ou douze contraventions ont déjà été dressées...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

**Le bruit court qu'un conseiller municipal...** — M. Maringer a reçu l'ordre de se montrer plus sévère à l'égard des contraventions dressées hier.

L'Écho de l'Est

### CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

Séance du 22 février 1901

**La Pépinière point de vue.** — M. Lanterrier donne lecture d'un rapport dressé sur une brochure de M. Besval, brochure que nombre de personnes, parmi lesquelles les représentants de la presse, ignorent, et dans laquelle l'auteur traite de l'aménagement de la Pépinière.

**Ce projet comporte, entre autres plans originaux celui d'élever un terre plein dans l'un des carrés inoccupés, qui permettra de voir par un temps clair, sinon les tours Notre-Dame du moins celles de Saint-Nicolas.**

**Etablissement d'une fontaine.** — Sur le rapport de M. Millery, dressé d'après une pétition lancée par les habitants du quartier, le Conseil décide l'installation d'une fontaine publique, à la jonction du chemin de Remicourt et de la rue du Sergent Blandan.

**Affaires diverses.** — Le Conseil ratifie la demande d'ouverture de trois crédits supplémentaires pour le Bureau de bienfaisance; puis, après examen de quelques affaires d'ordre, il homologue deux rapports de la commission des logements insalubres.

**On demande un protocole.** — M. Mercier demande à déposer les deux vœux suivants: 1° qu'à chaque décès d'un conseiller, l'administration municipale fasse de suite prévenir ses collègues; 2° qu'on adopte un protocole de cérémonie pour la cérémonie des obsèques, afin de ne pas prêter aux commentaires.

**Un membre du Conseil qui nous tourne le dos et que nous ne pouvons reconnaître, nous demande que, dans le cortège, on fasse encadrer le Conseil par les pompiers.**

**M. Paul.** — Ils ont autre chose à faire; et puis, moi, je demande qu'on nous prévienne le moins souvent possible (Rires).

**Les tramways.** — M. Beauchet dépose un vœu relatif au service du tramway. Il voudrait voir la compagnie accorder des cartes d'abonnement aux ouvriers, soit au mois, soit à la semaine, afin d'empêcher l'émigration de ceux-ci vers les faubourgs et les villages des environs. Il ne sollicite nullement cette faveur pour les bourgeois; mais il voudrait voir établir une classification dans la distribution des cartes d'abonnement. L'essai de ces abonnements a été tenté avec succès, dit M. Beauchet, à Marseille, au Havre; depuis ils ont disparu, sans que l'on ait jamais su pourquoi.

**M. le maire répond que la compagnie se montrera réfractaire; tout ce que l'on pourrait tenter serait peut-être la création de trois trains ouvriers pour le matin seulement.**

**M. Mercier estime que, s'il répugnait à la compagnie d'essayer de ce système, elle pourrait délivrer, comme le Métropolitain, des cartes aller et retour valables jusqu'à 9 heures du matin seulement.**

**M. Gutton déclare que le contrôle des tramways ne permettra jamais ce genre de trafic.** M. Lallement demande une nouvelle réglementation des heures de départ: 5 heures du matin en été et 6 heures en hiver. Il demande, en outre, que le service se prolonge jusqu'à la sortie du théâtre, par quelques cars seulement. Il se plaint également de l'empilage des voyageurs sur les plateformes, souvent encombrées par des colis de toute nature.

**M. Gutton.** — Cela se passe ainsi partout. M. Lallement. — Ce n'est pas une raison pour le faire ici.

**M. Millery vient mettre fin à la discussion, qui menace de s'éterniser, en déclarant que la Ville ne peut demander un sacrifice à la Compagnie, si, d'un autre côté, elle double ses frais généraux en l'obligeant à tenir constamment ses chaudières sous pression et à doubler son personnel.**

**Enfin, M. le maire est invité à en conférer avec la Compagnie.**

**La fermeture des cafés.** — Après les tramways, les cafés. M. Lallement se fait l'interprète des doléances des garçons de café, qui ont adressé une pétition à MM. Lacour et Arsan. Les garçons de café se plaignent du peu de rapos qui leur est accordé; les cafés restent, pour la plupart, ouverts jusqu'à 2 heures du matin. Cette autorisation bienveillante n'a pas une mesure très équitable jusqu'à elle ne profite qu'à tout le monde.

**M. Lallement assure qu'il s'est rendu compte de visu qu'à partir de minuit, les cafés ne sont plus fréquentés que par les joueurs, les femmes légères et la jeunesse dorée.**

**M. le docteur Friot se rangerait volontiers à une heure uniforme; mais, par une démarche de ses représentants, le « Syndicat des limonadiers » a sollicité la permission de 2 heures pour tout le monde; ce serait là un abus. Cinquante-trois cafetiers, parmi les mieux notés, ont cette autorisation; il ne serait pas juste de la leur retirer.**

L'Ouvrier de l'Est  
23 Février

M. Lallement insiste pour que tout le monde ferme à minuit.

M. Maringer estime la mesure trop radicale; il cite plusieurs grandes villes où la tolérance est plus grande qu'à Nancy. En fixant à une heure la fermeture, on satisferrait peut-être tout le monde.

M. le docteur Friot fait toucher du doigt le danger d'une semblable mesure. Vous avez aujourd'hui 53 cafés qui profitent de la permission de 2 heures; demain, vous en aurez 1200 qui ne fermeront qu'à minuit. Tandis que, pour les premiers, le service de police se fait facilement, il deviendrait lettre morte pour la plupart des autres; la Sûreté ne peut suffire à tout. Elle a donné, en ces derniers temps, de trop nombreuses preuves de sa vitalité, pour qu'on lui conteste le mérite de faire son devoir.

M. Lallement. — J'ai vu des agents de police qui jouaient aux cartes au café; du reste, on joue beaucoup trop à Nancy; c'est immoral.

M. Paul. — Ce n'est pas encore avec ces mesures que vous ferez revenir la vertu à Nancy.

M. Friot met fin à cette trop longue discussion en demandant que l'administration municipale reste libre d'accorder un avis bienveillant, lorsqu'elles le méritent, aux demandes d'autorisation qui sont faites à la préfecture. C'est le seul moyen d'aider à la surveillance de la police. « Si c'est, dit-il, en terminant, au nom de la morale que vous demandez la suppression, c'est au nom de cette morale même que je sollicite le maintien. »

M. le Maire promet d'étudier la question; mais il n'empêchera pas que, les cafés fermés, on ne joue dans les maisons privées et que, loin de toute surveillance, il ne se commette des abus.

Le Conseil se constitue ensuite en comité secret pour la continuation de l'examen de l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 heures et la session est close.

### Une Comédie-Vaudeville

En deux actes.

PERSONNAGES

LE DOCTEUR RABABAN.  
M. LEROS, industriel et conseiller municipal de Niquodpolis.  
MADAME SON EPOUSE.  
BATIS, cocher.  
EUPHÉMIE, cuisinière.  
UN CRIEUR DE L'Ouvrier de l'Est.

PREMIER ACTE

La scène représente une chambre à coucher, M. Leros est au lit, un bonnet de coton sur la tête.

MONSIEUR

Voilà une demi-heure que je sonne et personne ne répond; où est donc ce bellâtre de Batis et cette pécore d'Euphémie.

MADAME, entrant

Eh bien! mon chéri, as-tu passé une bonne nuit, tes nerfs sont-ils calmés?

MONSIEUR

Ah! mille bombes, calmés, ah bien! oui, je n'ai pas dormi de cette nuit. J'ai eu un terrible cauchemar; oui, j'ai rêvé que je me promenais dans les rues de Niquodpolis avec un numéro de l'Ouvrier de l'Est accroché au dos, et que tout le monde riait après moi, conseiller municipal.

MADAME

Oui, je comprends ta surexcitation, mon cher ami. Ah! ce maudit journal, s'il était au fond de l'enfer, lui et ses damnés de rédacteurs, qui ont poussé l'audace jusqu'à t'en envoyer un exemplaire.

LE CRIEUR, dans la rue

Demandez le journal l'Ouvrier de l'Est, compte rendu de la séance du conseil municipal, demandez le journal l'Ouvrier de l'Est, cinq centimes le numéro.

MONSIEUR

Entends-tu, les monstres, ils envoient leur crieur me narguer jusque sous nos fenêtres (il saute en bas du lit). Ah! triple brigand, marouffe, attends un peu (à sa femme), apporte-moi mon revolver, je vais l'arranger. Aie! Aie! les nerfs, à moi, à moi, vite un lautouil.

MADAME, ahurie

Voilà, mon gros chéri, mais tu pâliss. Batis, Euphémie, montez vite, Monsieur se meurt, Monsieur est mort.

M. Soré à son tour donne lecture d'une pétition signée par 217 habitants de son quartier qui demandent leur rattachement à la paroisse Saint-Nicolas. Les pétitionnaires indiquent qu'ils sont trop éloignés de Saint-Pierre et de Saint-Georges, tandis qu'ils sont très rapprochés de l'église Saint-Nicolas.

M. Beauchet reprend à nouveau sa thèse et combat les prétentions de la paroisse Saint-Nicolas.

M. le Maire croit qu'il est prudent de ne pas prendre part à la lutte et de ne pas prendre parti, afin de ne pas ajouter à la polémique déjà ardente qui s'est engagée à ce sujet; finalement le Conseil décide le renvoi avec avis motivé à l'autorité diocésaine qui restera chargée du projet de délimitation des paroisses.

#### Requête de la municipalité.

*Le cadran lumineux de Saint-Sébastien*  
Il serait très utile de laisser éclairé, jusqu'au jour, le cadran lumineux de l'horloge de l'église Saint-Sébastien.

Exposés devant un marché, en plein centre d'un quartier affairé, elle est sûrement la plus consultée de la ville, jusqu'à deux heures du matin, moment où l'on éteint le bec qui l'éclairait.

De ce moment jusqu'au jour, qui, l'hiver, vient très tard, nombre de marchands, coupeurs, commissionnaires, ouvriers, commentants, etc., se demandent quelle heure il est au juste.

On répondra peut-être qu'il n'y a qu'à se manifester d'une montre, mais beaucoup de gens ne peuvent en acheter, d'autres l'oublient; puis, quand même on aurait une montre, pour stationner sur le marché, l'hiver, on est lourdement habillé, et il n'est guère pratique de se dévêtir pour retirer sa montre, que l'on met généralement dans le gousset du gilet.

Nous pensons que la municipalité serait bien inspirée en laissant éclairé toute la nuit le cadran de Saint-Sébastien.

#### Les transformations de Nancy

Sous ce titre, nous annonçons récemment à nos lecteurs que les héritiers Corbin venaient de traiter définitivement pour la maison voisine des Magasins-Réunis ou est établi M. Florentin, épicer (faubourg Saint-Jean).

Complétons cette information en disant que l'immeuble lui-même appartient depuis l'année 1893, à la Société Corbin et Cie, et qu'il a été acheté par elle au prix de 4,000 fr. le mètre carré.

Ces jours derniers, cette Société a seulement racheté à son locataire, M. Florentin, les 18 mois de bail qui restaient à courir.

#### Les trottoirs et les dangers de la circulation (suite)

Hier, nous avons dû attirer l'attention sur l'état de nos trottoirs, depuis les dernières gelées. Le nombre des plaintes que nous continuons à recevoir à ce sujet est innombrable.

Le bruit court qu'un conseiller municipal pourrait bien poser une question à la municipalité à la séance qui se tiendra cette après-midi, à quatre heures.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les rues habitées par la population ouvrière sont débarrassées, ou à peu près, tandis que les grandes artères, les rues à façades coossues ne le sont pas. Nos braves ouvriers ou leurs non moins braves ménagères n'ont pas hésité à prendre la pelle et le balai, bien que leur temps soit toujours compté, pour quoi ceux qui ont des domestiques n'ont-ils, la plupart, pas pris même la peine de leur donner un ordre?

Dix ou douze conventions ont déjà été dressées dans la journée d'hier. On assure que la police a reçu l'ordre de se montrer encore plus sévère aujourd'hui. Il n'est pas supportable, en effet, que les passants soient plus longtemps exposés à se casser bras et jambes sur ces monticules de neige transformés en glissades.

### CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

Séance du 22 février 1904

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Maringer, maire. On reprend l'ordre du jour où on l'avait laissé à la séance de la veille.

**Répartition des travaux.** — Le Conseil est appelé à voter le crédit de 40,000 fr. nécessaire pour la construction et la réfection de trottoirs rue du Grand Verger, Victor-Hugo, du Tapis-Vert, Israël-Sylvestre, Jeanne-d'Arc, de Nabécor, Sellier, Saint-Lambert, Isabey, de Villers, des Jardinières, de la Salle et de la Croix-de-Bourgogne. — Adopté.

Un autre crédit de 70,000 fr. est adopté pour trottoirs sablés et les trottoirs à construire.

Un dernier crédit de 35,000 fr. est également voté pour divers autres travaux.

**Construction de l'Hôtel des Postes.** — Le Conseil est appelé à se prononcer définitivement sur le lotissement des terrains occupés par l'ancien hospice Saint-Julien. On sait déjà qu'une convention est intervenue entre la ville de Nancy et l'Etat relativement à l'emplacement nécessaire pour la construction de l'Hôtel des Postes.

L'Etat prend définitivement 2,300 mètres de terrain, qui lui sont cédés au prix relativement bas de 100 fr. le mètre.

Deux solutions sont proposées pour la construction de cet hôtel: ou laisser construire par l'Etat, ou faire construire par la Ville sous le contrôle et d'après les plans de l'architecte municipal, l'Etat s'engageant à rembourser toutes les dépenses au prix du devis accepté.

Ce projet de convention paraît le plus acceptable. Il a déjà été employé par l'Etat dans les mêmes circonstances vis-à-vis des villes d'Orléans, de Pau, etc. Il comporte:

1° L'obligation par la Ville, qui cède à l'Etat 2,300 mètres de terrain, de lui construire un hôtel avec les différents services et locaux y affectés. La Ville s'engage, en outre, à faire les aménagements d'eau et gaz jusqu'au grand mur;

2° Les travaux doivent être terminés dans un délai maximum;

3° A partir de cette date l'Etat devient propriétaire;

4° L'Etat tiendra compte à la Ville du montant total des dépenses nécessitées par les travaux.

L'Etat demande que la ville ne dépasse pas le chiffre des devis et met à sa charge le surplus.

Afin de mettre la ville en mesure d'accepter cette clause, M. Gasson, architecte, s'engage vis-à-vis de la ville à ne pas dépasser le crédit porté au devis; au cas où ce crédit se trouverait dépassé, M. Gasson supporterait le surplus qui serait prélevé soit sur les honoraires qui lui seraient dus, soit au moyen de ses deniers personnels. Il dégage de cette façon les intérêts de la ville.

5° Les postes et télégraphes profiteront des réductions d'eau et gaz au même titre que les administrations départementales;

6° Elles ne supporteront d'autres charges de ville et de police que celles provenant de l'entretien des trottoirs et de balayage.

Tel est dans son ensemble la proposition qui a été adoptée par le Conseil.

**Projets d'alignements.** — On se souvient d'un projet ancien, qui consistait à frapper d'alignement plusieurs maisons en bordure de la rue Virgine-Mauvais et à porter la largeur de cette rue à 12 mètres. La commission des travaux estime que ce projet nécessiterait des frais trop dispendieux.

Elle propose de ramener la première largeur proposée à 9 mètres, dont 5 mètres de chaussée empierrée et deux trottoirs de 2 mètres. Le crédit nécessaire pour mener à bien ce projet s'élevait à 55,000 fr.

Sur rapport de M. Lacour, qui fait très judicieusement observer que les rues Oberlin et Sébastien-Locher n'ont pas une largeur plus grande, le Conseil accepte la proposition de la commission.

**Ventes.** — Le Conseil autorise M. Monnot, marchand de vins en gros, rue de Strasbourg, à ouvrir quatre fenêtres dans l'ancien mur de ville clôturant une de ses maisons rue de l'Équitation, moyennant une somme de 255 fr.

Il consent également un droit de surcharge demandé par M. Schult, propriétaire d'un immeuble voisin de l'école de filles de la rue St-Nicolas.

**Réclamation.** — M. Collignon, serrurier, rue de Malzéville, adjudicataire du 6<sup>e</sup> lot, pour la serrurerie du Lycée de filles, s'appuyant sur le renchérissement des fers et aciers, demande une bouffication du marché qu'il a consenti. La commission a estimé que d'autres adjudicataires, dont les rabais étaient plus élevés que ceux de M. Collignon n'ont point sollicité de bouffication. Elle estime qu'il y a lieu de rejeter la demande de M. Collignon. Le Conseil se range à cet avis.

**Acquisition de terrain.** — M. Bournique, rapporteur de la commission des travaux, fait ressortir l'insuffisance actuelle des locaux occupés par l'école de filles de Saint-Georges. Un projet de reconstruction est à l'étude.

Pour arriver à faire convenablement les choses, l'achat d'un terrain rue Bastien-Lepage est nécessaire.

L'achat de ce terrain est décidé par le Conseil au prix de 28 fr. le mètre carré, soit une somme totale de 7,248 fr. 60.

**Etablissement d'une conduite d'eau.** — M. Bournique donne lecture d'une pétition qui a été adressée au conseil par les habitants de la rue Mac Mahon. Ceux-ci sollicitent l'installation d'une conduite d'eau avec fontaine. Ils propriétaires de cette rue s'engagent à prendre des concessions d'eau de Moselle. Le crédit nécessaire à cette installation s'élève à 5,500 fr., y compris la pose des bornes-fontaines avec puits perdus. Adopté.

**Demande de mise en état.** — Le Conseil est appelé à voter un crédit de 1,500 fr. nécessaire à la mise en état de viabilité d'une portion du chemin du Placéux. Adopté.

**Réservoir de Boufflers.** — Un crédit de 6,328 fr. 72 nécessaires à l'acquisition de 1,582 mètres de terrain cotés par M. Verdier, à la côte des Chanoines, pour l'aménagement d'un réservoir des eaux de Haye est voté sans discussion. Le conseil vote également un autre crédit nécessaire à l'établissement de deux rampes, à l'escalier qui conduit de la passerelle de la Pépinière à la rue Oberlin.

**Installation d'un kiosque urinoir.** — Le Conseil est appelé à statuer sur l'utilité incontestable de l'installation d'un kiosque urinoir place de la Commanderie. La commission d'administration dont M. Peultier est le rapporteur, demande le vote d'un crédit de 2,600 fr. pour cette installation. Le Conseil vote le crédit demandé et décide d'habiller convenablement ce kiosque afin de le dérober à la vue des voisins soit à l'aide d'un revêtement soit à l'aide d'arbustes sans toutefois chercher à ériger un square.

**Affaires de rues.** — Le Conseil décide le classement de trois rues particulières dans les propriétés de M. Riston, au Mon-Désert.

Il décide également de prendre à sa charge les rues particulières dites du Général-Fabvier prolongée, et Duriva créées sur les terrains des héritiers Deville. Toutefois ces rues ne seront acceptées qu'autant que les héritiers Deville auront versé à la caisse municipale, la somme de 5,000 fr. nécessaire pour leur mise en état de viabilité.

### CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

Séance du 22 février 1904

(Suite)

**La Pépinière point de vue.** — M. Lanterrier donne lecture d'un rapport dressé sur une brochure de M. Besval, brochure que nombre de personnes, parmi lesquelles les représentants de la presse, ignorent, et dans laquelle l'auteur traite de l'aménagement de la Pépinière.

Ce projet comporte, entre autres plans originaux, celui d'élever un terre plein dans l'un des carrés inoccupés, qui permettra de voir par un temps clair, sinon les tours Notre-Dame du moins celles de St-Nicolas.

**Etablissement d'une fontaine.** — Sur le rapport de M. Millery, dressé d'après une pétition déposée par les habitants du quartier, le Conseil décide l'installation d'une fontaine publique, à la jonction du chemin de Remicourt et de la rue du Sergent-Blandan.

**Affaires diverses.** — Le Conseil ratifie la demande d'ouverture de trois crédits supplémentaires pour le Bureau de bienfaisance; puis, après examen de quelques affaires d'ordre, il homologue deux rapports de la commission des logements insalubres.

**On demande un protocole.** — M. Mercier demande à déposer les deux vœux suivants: 1° qu'à chaque décès d'un conseiller, l'administration municipale fasse de suite prévenir ses collègues; 2° qu'on adopte un protocole de conduite pour la cérémonie des obsèques, afin de ne pas prêter aux commentaires.

Un membre du Conseil qui nous tourne le dos et que nous ne pouvons reconnaître à la voix demande que, dans le cortège, on fasse encadrer le Conseil par les pompiers.

M. Paul. — Ils ont autre chose à faire; et puis, moi, je demande qu'on nous prévienne le moins souvent possible (Rires).

**Les tramways.** — M. Beauchet dépose un vœu relatif au service du tramway. Il voudrait voir la compagnie accorder des cartes d'abonnement aux ouvriers, soit au mois, soit à la semaine, afin d'empêcher l'émigration de ceux-ci vers les faubourgs et les villages des environs. Il ne sollicite nullement cette faveur pour les bourgeois; mais il voudrait voir établir une classification dans la distribution des cartes d'abonnement. L'essai de ces abonnements a été tenté avec succès, dit M. Beauchet, à Marseille, au Havre; depuis ils ont disparu, sans que l'on ait jamais su pourquoi.

M. le maire répond que la compagnie se montrera réfractaire; tout ce que l'on pourrait tenter serait peut-être la création de trois trains ouvriers pour le matin seulement.

M. Mercier estime que, s'il répond que la compagnie d'essayer de ce système, elle pourrait délivrer, comme le Métropolitain, des cartes aller et retour valables jusqu'à 9 heures du matin seulement.

M. Gutton déclare que le contrôle des tramways ne permettra jamais ce genre de trafic.

M. Lallement demande une nouvelle réglementation des heures de départ: 5 heures du matin en été et 6 heures en hiver. Il demande, en outre, que le service se prolonge jusqu'à la sortie du théâtre, par quelques cars seulement. Il se plaint également de l'empilage des voyageurs sur les plateformes, souvent encombrées par des colis de toute nature.

M. Gutton. — Cela se passe ainsi partout.

M. Lallement. — Ce n'est pas une raison pour le faire ici.

M. Millery vient mettre fin à la discussion, qui menaçait de s'éterniser, en déclarant que la Ville ne peut demander une subvention à la Compagnie, si, d'un autre côté, elle double ses frais généraux en l'obligeant à tenir constamment ses chaudières sous pression et à doubler son personnel.

Enfin, M. le maire est invité à en conférer avec la Compagnie.

**La fermeture des cafés.** — Après les tramways, les cafés. M. Lallement se fait l'interprète des doléances des garçons de café, qui ont adressé une pétition à MM. Lacour et Arsent. Les garçons de café se plaignent du peu de repos qui leur est accordé; les cafés restent, pour la plupart, ouverts jusqu'à 2 heures du matin. Cette autorisation bienveillante n'est pas une mesure très équitable puisqu'elle ne profite pas à tout le monde.

M. Lallement assure qu'il s'est rendu compte de visu qu'à partir de minuit, les cafés ne sont plus fréquentés que par les joueurs, les femmes légères et la jeunesse dorée.

M. le docteur Friot se rangerait volontiers à une heure uniforme; mais, par un démarche de ses représentants, le « Syndicat des limonadiers » a sollicité la permission de 2 heures pour tout le monde; ce serait là un abus. Cinquante trois cafés, parmi les mieux notés, ont cette autorisation; il ne serait pas juste de la leur retirer.

M. Lallement insiste pour que tout le monde ferme à minuit.

M. Maringer estime la mesure trop radicale; il cite plusieurs grandes villes où la tolérance est plus grande qu'à Nancy. En fixant à une heure la fermeture, on satisfait peut-être tout le monde.

M. le docteur Friot fait toucher du doigt le danger d'une semblable mesure. Vous avez aujourd'hui 53 cafés qui profitent de la permission de 2 heures; demain, vous en aurez 1200 qui ne fermeront qu'à minuit. Tandis que, pour les premiers, le service de police se fait facilement, il deviendrait lettre morte pour la plupart des autres; la sûreté ne peut souffrir à tout. Elle a donné, en ces derniers temps, de si nombreuses preuves de sa vitalité, pour qu'on lui conteste le mérite de faire son devoir.

M. Lallement. — J'ai vu des agents de police qui jouaient aux cartes au café; du reste, on joue beaucoup trop à Nancy; c'est immoral.

M. Paul. — Ce n'est pas encore avec ces mesures que vous ferez revenir la vertu à Nancy.

M. Friot met fin à cette trop longue discussion en demandant que l'administration municipale reste libre d'accorder un avis bienveillant, lorsqu'elles le méritent, aux demandes d'autorisation qui sont faites à la préfecture. C'est le seul moyen d'aider à la surveillance de la police. « Si c'est, dit-il, en terminant, au nom de la morale que vous demandez la suppression, c'est au nom de cette morale même que je sollicite le maintien. »

M. le Maire promet d'étudier la question; mais il n'empêchera pas que, les cafés fermés, on ne joue dans les maisons privées et que, loin de toute surveillance, il ne se commette des abus.

Le Conseil se constitue ensuite en comité secret pour la continuation de l'examen de l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 heures et la session est close.

### Une Comédie-Vaudeville

En deux actes.

#### PERSONNAGES

LE DOCTEUR RUBANAN,  
M. LEHOS, industriel et conseiller municipal de Niquandpolis.

MADAME SON EPOUSE.  
BATAIS, cocher.  
REPHÉMIE, cuisinière.

UN CRIEUR DE L'Ouvrier de l'Est.

#### PREMIER ACTE

La scène représente une chambre à coucher. M. LEHOS est au lit, un bonnet de coton sur la tête.

#### MONSIEUR

Voilà une demi-heure que je sonne et personne ne répond; où est donc ce bellâtre de Batais et cette pécore d'Euphémie?

#### MADAME, entrant

Eh bien! mon chéri, as-tu passé une bonne nuit, tes nerfs sont-ils calmés?

#### MONSIEUR

Ah! mille bombes, calmés, ah bien! oui, je n'ai pas dormi de cette nuit. J'ai eu un terrible cauchemar; oui, j'ai rêvé que je me promenait dans les rues de Niquandpolis avec un numéro de l'Ouvrier de l'Est accroché au dos, et que tout le monde riait après moi, conseiller municipal.

#### MADAME

Où, je comprends la surexposition, mon cher ami. Ah! ce maudit journal, s'il était au fond de l'enfer, lui et ses damnés de rédacteurs, qui ont poussé l'audace jusqu'à t'en envoyer un exemplaire.

#### LE CRIEUR, dans la rue

Demandez le journal l'Ouvrier de l'Est, compte rendu de la séance du conseil municipal, demandez le journal l'Ouvrier de l'Est, cinq centimes le numéro.

#### MONSIEUR

Entends-tu, les monstres, ils envoient leur crier ne marche jusque sous nos fenêtres (il seute en bas du lit) Ah! triple brigand, marouffe, attends un peu (à sa femme), apporte-moi mon revolver, je vais l'arranger. Ah! Ale! les nerfs, à moi, à moi, vite au lautoù!

#### MADAME, ahurie

Voilà, mon gros chéri, mais tu pâlis. Batais, Euphémie, montez vite, Monsieur se meurt, Monsieur est mort.



BATIS et EUPHÉMIE, *entrant*  
Voilà, Madame, à vos ordres.

MADAME  
Ah ! les scélérats, les brigands, il n'y a donc pas de police pour empêcher de dire des choses désagréables à mon mari. Batis, courez vite chercher son cher ami, le docteur Rababan, et vous, Euphémie, allez au galop faire du thé, et vous, Batis, n'oubliez pas d'en rapporter.

BATIS  
Du thé Chambard, Madame !

MADAME  
Ah ! quel atrocité, comment, Batis, vous osez parler de Chambard devant moi, vous êtes donc anarchiste, sortez et ne rentrez qu'avec le docteur Rababan et du thé, n'importe lequel, mais pas de Chambard, je n'en veux pas chez moi (*Les domestiques sortent*).

BATIS  
Avec cela qu'elle est si généreuse, la patronne.

EUPHÉMIE  
Tais-toi, Batis, l'on t'appellerait encore anarchiste.

DEUXIÈME ACTE  
BATIS, *entrant*.  
Madame, voici le docteur Rababan, j'ai aussi rapporté du thé, mais pas Chambard.

MADAME  
Vous êtes un impertinent, Batis, si vous prononcez encore ce mot Chambard qui m'horripile, je vous renvoie. Sortez, et tenez-vous à mes ordres.

MONSIEUR, *dans son fauteuil*  
Aie ! Aie ! les nerfs, j'ai une fièvre de possédé.

LE DOCTEUR RABABAN, *entrant*  
Eh bien ! cher ami, on est donc malade ? Voyons ce poulx (*palpat et auscultant*) : Hum ! hum ! transport au cerveau, surexcitation des nerfs, fièvre carabinée (*prenant son calepin, il dresse son ordonnance*) : sinapismes à l'eau de Lourdes, pilules de Rababanite.

LE CRIEUR, *dans la rue*  
Demandez l'Ouvrier de l'Est, compte rendu de la séance du conseil municipal de Nigaudopolis. Demandez l'Ouvrier de l'Est, cinq centimes le numéro.

MONSIEUR  
Entendez, docteur, encore une fois ce cri horrible qui m'assassine. Ah ! butor de crieur, et il appuie sur les R, encore.

LE DOCTEUR RABABAN  
Madame, faites vite, voici l'ordonnance, et faites vite, il n'est que temps.

MADAME  
Batis, dépêchez-vous ; vite chez le pharmacien.

LE CRIEUR, *dans la rue*  
Demandez l'Ouvrier de l'Est, le compte rendu de la séance du conseil municipal de Nigaudopolis, cinq centimes le numéro.

MONSIEUR, *à Madame*  
Dis donc à Euphémie d'aller acheter tous les journaux à cet infernal crieur, qu'il me laisse la paix, qu'il s'en aille. Aie ! Aie ! les nerfs.

MADAME  
Euphémie, montez vite, dépêchez-vous.

EUPHÉMIE, *entrant*  
Qu'il y a-t-il, Madame ?

MADAME  
Allez acheter tous les journaux du crieur qui est dans la rue, à seule fin qu'il s'en aille.

EUPHÉMIE, *sortant*  
Bien, Madame, l'on y va.

BATIS, *entrant*  
Monsieur le docteur Rababan, votre ordonnance ne vaut rien, le pharmacien m'a dit que c'était de la blague.

LE DOCTEUR RABABAN  
Diable ! Par le nombril de saint Labre, je n'y ai pas pensé ; il fallait aller les chercher chez mon ami Brutinger, lui seul a la spécialité de ces remèdes sacrés. Allez, et faites vite.

BATIS, *sortant et maugréant*  
Qu'est-ce qu'il batouille avec son Brutinger et ses remèdes sacrés ou ses sacrés remèdes ? En v'la une trottie !

MADAME  
Docteur, voici notre malade qui s'assouplit.

LE DOCTEUR RABABAN  
Oui, Madame, je viens de faire une oraison à sainte Cunégonde, elle nous exauce et la crise est finie, passons au salon.

(Pendant ce temps, le docteur et Madame, devisent au salon, en attendant le retour de Batis, mais, Madame, impatiente, désire bientôt rentrer près de son gros chéri, ce à quoi consent le docteur, et Madame appelle Euphémie.)

EUPHÉMIE, *entrant*  
Madame, à vos ordres.

MADAME  
Qu'avez-vous fait des exemplaires du journal l'Ouvrier de l'Est que je vous ai dit d'acheter, vous les avez brûlés, sans doute ?

LE DOCTEUR RABABAN  
Il ne s'agirait non seulement de brûler les journaux si nous étions les maîtres, nous serions des justiciers, nous autres ; le gérant du journal en question serait pendu en grève, et ses rédacteurs roués vifs.

EUPHÉMIE  
Je ne les ai pas brûlés, je les ai distribués dans vos ateliers.

MADAME  
Comment, malheureuse, vous faites de la propagande syndicale ?

EUPHÉMIE  
La propagande syndicale, qu'est-ce que c'est que ça ?

LE DOCTEUR RABABAN  
Excusez-la, Madame, elle ne sait pas.

MADAME  
Retirez-vous, Euphémie, votre stupidité est sans égale.

EUPHÉMIE, *sortant*  
Tu le verras bien, je l'ai fait exprès.

MADAME  
Batis ne revient pas (*elle sonne ; arrivée de Batis*). — Et les remèdes, les apportez-vous

BATIS  
Madame, je ne fais plus de commissions de la sorte, les élèves en pharmacie et les garçons de laboratoire, se sont payés de ma tête.

LE DOCTEUR RABABAN  
Comment, Brutinger n'était pas là ?

BATIS  
Je ne le connais pas, moi, votre Brutinger ; en tout cas, il a des drôles de citoyens dans sa boîte, ils m'ont rudement blagué.

LE MALADE, *s'endormant*  
Au diable les remèdes !

LE DOCTEUR RABABAN  
J'ai ordonné, et sainte Cunégonde l'a guéri.

DIAGONALE.  
(Le dernier acte se jouera aux prochaines élections municipales.)

Feuille morte.

Une note insérée en tête du dernier numéro de l'Est démocratique annonce qu'en vue d'une concentration des forces du parti et d'une action plus efficace, les abonnements de ce journal seront dorénavant assurés par un autre confrère.  
C'est donc la disparition de l'Est démocratique.

Chute d'une feuille  
Une note insérée en tête du dernier numéro de l'Est démocratique annonce qu'en vue d'une concentration des forces du parti et d'une action plus efficace, les abonnements de ce journal seront dorénavant assurés par un autre confrère.  
C'est donc la disparition de l'Est démocratique.

Terre d'aujourd'hui  
24 Février

Mentha  
24 Février

Première Année.

LE

ABONNEMENTS

Meurthe-et-Moselle,  
Meuse, Vosges..... 3 fr. 2  
Autres départements... 4 fr. 3

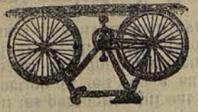
Les abonnements se payent d'avance et partent du 1<sup>er</sup> du 15 de chaque mois.

Derrière l'Heure

Bruit d'un échec anglais  
On télégraphie de Londres : D'après les bruits qui courent à l'heure, le général anglais Smith Do rait être fait prisonnier avec 2,000 par Botha.  
Les Anglais avouent avoir subi échec et accusent vingt-six morts

R. H. VAENER, rue du Manège, 3, Nancy.  
Le Directeur-Gérant : LOUP BERTROZ.

REPARATIONS — o — REPARATIONS  
Georges Richard, etc., etc.  
certess, Actènes, Métropole,  
des Cycles et Motocycles  
Dépositaire régional  
COLOMBY-LES-BELLES  
rue Alexandre III,  
à M. HENRI GUILLAUME.  
Adressez-vous  
prix exceptionnels ?  
chez-vous une bonne machine, à



Cyclistes !!!  
LOCATION ANGE

P. BREANT  
Couture-Pâtisserie  
Rue de la République, TOUL  
pour hommes et pour dames  
spécialité de Tailles Pressant  
Travail soigné  
SERVICE ANTI-ÉPILOQUE  
VENTE DE BASONS GARANTIS

La chute des feuilles. — On nous annonce que le Patriote toulain, journal nationaliste fondé à Toul il y a dix mois par M. Loup Bertroz, ancien rédacteur de l'Echo toulain, va cesser sa publication à la fin de ce mois. Le service serait fait aux abonnés de ce journal par le Patriote toulain, organe nationaliste hebdomadaire fondé à Nancy le mois dernier par M. Loup Bertroz.

ALBERT ÉLOY

Grand Café du Bosquet

Le Bock 15°

BIÈRE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Bock 15°

PLACE DE CHAMPIGNOUILLES

Le Bock 15°

Grand Café du Bosquet

MACHINES A COUDRE  
TANDEMS -- BICYCLETTES  
Automobiles et Tricycles à pétrole de toutes Marques

E. RICHERT  
Constructeur-Mécanicien  
4, Rue Gambetta, 4 — TOUL

VOITURES D'ENFANTS  
Atelier spécial pour toutes sortes de réparations : mécanique, vélocipédie

LES LEÇONS SONT GRATUITES A TOUT ACHETEUR  
LES CATALOGUES SONT DONNÉS GRATUITEMENT  
Les réparations sont faites dans le plus bref délai, ainsi que le nickel et l'émaillage de n'importe quelle pièce.

AU TAILLEUR MODERNE  
Maison de confiance fondée en 1862

DRAPERIES FRANÇAISES & ANGLAISES  
EN TOUS GENRES  
TRAVAIL PERFECTIONNÉ  
Prix défiant toute concurrence.

P. CLÉMENT  
d-Tailleur civil et militaire  
de la Faculté nationale de coupe de Paris  
la République, 20 — TOUL (M.-et-M.)

VÊTEMENTS  
pour tous les Sports  
FOURRURES-AMAZONES

# LE PATRIOTE LORRAIN

## Journal Hebdomadaire Républicain Indépendant

Directeur : LOUP BERTROZ

Administration et Rédaction : NANCY, 3, rue du Manège, 3

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

### ANNONCES

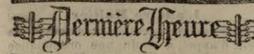
Annonces (4<sup>e</sup> page).... la ligne 20 c.  
Réclames (3<sup>e</sup> pages).... — 30 c.  
Faits divers..... — 50 c.  
Chronique locale..... — 1 fr.

Adresser les annonces et la correspondance au bureau du journal, 2, rue du Manège.

### ABONNEMENTS

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges..... 3 fr. 2 fr.  
Autres départements... 4 fr. 3 fr.

Les abonnements se payent d'avance et partent du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois.



### Bruit d'un échec anglais

On télégraphie de Londres : D'après les bruits qui courent au War Office, le général anglais Smith-Dorrien aurait été fait prisonnier avec 2,000 hommes par Botha.

Les Anglais avaient avoué subi un grave échec et accusent vingt-six morts. Le Central News et l'Evening News confirment que Smith-Dorrien, dans un engagement à Bothwell, perdit vingt-six tués et que, depuis, sa colonne, forte de deux mille hommes, a disparu.

### Grand incendie

On télégraphie de Bruxelles : Le magnifique hôtel appartenant à M. Ciry de la Vallée et situé 18, rue du Bosquet, a été complètement détruit par un incendie. Les dégâts sont évalués à 300,000 francs.

### Le froid

On télégraphie de Monte-Carlo : Depuis quinze jours les coups de vent et le froid se succèdent, sur Monte-Carlo et la côte méditerranéenne qui sont devenus des moins hospitaliers.

Mardi soir, une tempête de neige s'est abattue sur la principauté de Monaco ; en quelques instants la couche de neige atteignit quinze centimètres, et la circulation fut interrompue.

De mémoire monégasque un semblable temps ne s'était vu depuis de longues années.

On télégraphie d'Anney : Le froid s'est encore accru. Mercredi matin, le thermomètre accusait - 22° centigrades.

Une parolle température ne s'était pas produite depuis le fameux hiver 1880-81 époque à laquelle notre lac fut congelé sur toute la surface.

On télégraphie de Cherbourg : La neige tombe sans relâche, une couche épaisse couvre la ville et les campagnes voisines.

La circulation des voitures est difficile. Un héritier au trône de Serbie

On annonce que le prince Draga de Serbie a mis au monde un enfant mâle et que la mère et l'enfant se portent bien.

Cependant, le roi Alexandre n'a pas encore officiellement la naissance d'un héritier du trône.

Une échauffourée au Caire

On télégraphie du Caire : Une échauffourée s'est produite entre le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> bataillon soudanais, à Om-durman. Cinq hommes ont été tués, 20 ont été blessés.

Un paquebot en détresse

On télégraphie de Saint-Michel : Le capitaine du vapeur anglais « Poca-homas » déclare qu'il a rencontré, le 11 fevrier, par 38° de latitude nord et 35° de longitude ouest, le paquebot à vapeur portugais « Penissular » avec son arbre de couche brisé.

Le temps ne lui a pas permis de le prendre à la remorque.

Le « Penissular » allait de Lisbonne à New-York, via Saint-Michel.

La situation en Espagne

On annonce le retour de M. Silveira à Madrid. Voici les noms des personnalités politiques indiquées comme susceptibles de former et présider le nouveau ministère : Fernando Villaverde, conservateur, duc de Tetuan, conservateur « vieux parti » ; général Lopez Dominguez, démocrate libéral ; général Weyler, ministre de force et de combat ; Silveira, conservateur, et Sagasta, libéral.

### Le Programme

« Patriote Lorrain »

Des hommes d'Etat, pour représenter la République en danger et se poser en défenseurs de nos institutions, ont dit et répété sur tous les tons que le péril était à droite. Les mesures préventives en vue de l'organisation de cette soi-disant défense ; les lois aussi arbitraires qu'inutiles arrachées au Parlement, en froissant les croyances d'honnêtes républicains ont eu pour résultat immédiat de jeter la discorde au sein de notre parti, d'entretenir entre les citoyens une haine implacable qui désorganise nos institutions, entrave notre commerce et affaiblit

notre prestige à l'étranger. Tout esprit clairvoyant et de bonne foi est obligé de reconnaître que le péril est, au contraire, à gauche.

Le ministère Waldeck-Rousseau est plus que jamais le prisonnier des radicaux-socialistes.

Un ami de M. Millerand a bien dépeint la situation présente quand, avant-hier, s'adressant aux grévistes de Chalon, il leur disait :

« Le mouvement actuel est le commencement du mouvement révolutionnaire destiné à amener dans la France entière la Révolution qui doit nous délivrer complètement de toutes les tyrannies ! »

Ceux qui tiennent ce langage, remarquez-le bien, ont le sort de la France entre leurs mains, car ce sont eux qui donnent le mot d'ordre au ministère.

Pour se maintenir au pouvoir, des politiciens ont inventé le péril que faisaient courir à la République les débris des anciens régimes ?) Or aujourd'hui, le danger contre lequel ces mêmes politiciens sont impuissants à nous protéger, c'est la Révolution ! c'est l'Anarchie !

En présence de cet état de choses, les républicains modérés, les partisans d'une République honnête, libérale, tolérante, justement émus, ont songé à s'unir pour faire face à l'ennemi commun.

Qui, hélas ! j'entends de tons cotés des hommes de cœur, des bons citoyens, réclamer l'union des républicains pour rendre à notre pays le calme, la prospérité dont il a si grand besoin. Malheureusement, ces excellentes intentions, tout à l'honneur de ceux qui les témoignent, sont restées sans effet, par la raison bien simple qu'il a été difficile de trouver un terrain sur lequel on pourrait grouper tous les hommes résolus à barrer la route aux socialistes révolutionnaires.

La solution de ce problème serait-elle impossible ? Nous ne le croyons pas.

C'est à une question de religions qu'il faut faire remonter la source des divisions du parti républicain. La religion et la politique sont deux choses bien distinctes qui ne doivent avoir aucun rapport ensemble.

Ayons des croyances religieuses si nous le voulons, c'est notre droit ; respectons celles d'autrui, c'est notre devoir !

Partant de ce principe, une des plus belles prérogatives de notre régime doit être la liberté de conscience qui, si elle était respectée, mettrait fin à ces discordes, à ces rancunes, à ces haines si préjudiciables aux intérêts de notre pays et de la République.

Ne demandons pas à un homme s'il est catholique, protestant, juif, mahométan ou salubriste, mais demandons-lui, en qualité de Français, de bon patriote, d'aimer tout ce qu'il y a de beau, de noble, de généreux dans nos institutions républicaines. Nous n'avons pas à savoir si vous allez à l'église, au temple ou à la mosquée, c'est une question qui ne concerne que votre conscience. Ayez le culte de la patrie, serrez vos rangs sous les plis du drapeau ; soyez des hommes d'action, lutez pour la défense des idées de justice, de liberté ; com-

battez les utopies de ces faux-socialistes qui veulent le bouleversement de notre état social.

Voilà le terrain sur lequel les républicains de bonne volonté trouveront l'entente, l'union si désirables par le temps qui court.

Voilà le terrain sur lequel on fera œuvre de bon politique, en étudiant les réformes utiles à la classe des travailleurs, à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture.

Nous voulons, non pas la lutte, mais l'harmonie des classes, nous désirons l'entente entre le capital et le travail, les sources premières de la richesse d'un pays.

Pour accomplir notre tâche, pour l'exécution de ce programme, résumé en quelques lignes, nous faisons appel aux braves populations de la Lorraine, si fièrement attachées à la patrie et à ses institutions.

Ecoutez nos malheureux frères de 1870 à séparés de la France ; ils vous crient de la frontière :

« Unissez-vous, pour travailler sans relâche au relèvement de notre mère-patrie, que nous voulons grande, forte et respectée ! »

LOUP BERTROZ.

### Pensées détachées.

Dans ce pays, à force de vouloir régler tout le monde, on finira par tuer toute espèce de liberté.

CH. FÉVRET, Sénateur républicain de Seine-et-Marne.

Je suis républicain et personne ne me fera tourner vers la réaction. Mais je vous dis qu'il se passe, en ce moment, des faits que contemplant des voix plus autorisées que la mienne, et qu'on continuant dans cette voie, vous perdrez la République.

EXPERT-BEZANÇON, Sénateur républicain de la Seine. (Séance du mardi 12 février 1901, discussion du budget.)

L'Est Républicain a publié des sages pensées, qu'on ne saurait trop propager. C'est pour jeter de la poudre aux yeux, que les press ennemis de la République ont constitué un ministère dit « de défense républicaine ».

En réalité, le gouvernement voudrait peut-être s'arrêter dans cette voie, qui lui font suivre les radicaux-socialistes, mais il est trop tard et la pente est trop rapide.

### A MES CONFRÈRES

Le Patriote Lorrain, a reçu de ses confrères un accueil bienveillant. L'Est Républicain, l'Impartial, l'Etoile de l'Est, la Croix, la Terre Lorraine, la Meurthe, etc., tous les journaux sans distinction de nuance m'ont souhaité la bienvenue. A l'Association de la Presse de l'Est, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai déjà acquis les preuves que la politique mise de côté, les journalistes ont constitué un point de vue professionnel, sont étroitement unis par les liens de la confraternité.

En remerciant tous ceux qui m'ont témoigné leurs sympathies, j'ajoute que pour la défense de mes principes, de mes idées, je ne me départirai jamais d'une courtoisie qui honore l'écrivain et dont mes confrères seront dignes à tous égards, je n'en doute pas un seul instant.

LOUP BERTROZ.

### A nos Correspondants.

Nous réserverons bon accueil aux communications qui nous seront faites dans un intérêt général, sans parti pris, et en termes courts. Les correspondants qui ne désireraient pas se faire connaître du public choisiront le pseudonyme qui leur conviendra ; pour éviter que notre bonne foi soit surprise, nous

le prions de nous confier leur nom sous le sceau du secret, en vertu duquel nous sommes liés par notre qualité de journaliste.

Les lettres anonymes seront jetées au panier.

### LA POPULATION DE BERLIN

On télégraphie de Berlin : Le bureau de statistique de Prusse publie les résultats du recensement du 1<sup>er</sup> décembre 1900 pour la ville de Berlin et la banlieue. Il paraît que la population de la capitale allemande s'élève à l'heure actuelle à 1,881,134 personnes contre 1,677,205 en 1895 et 826,354 en 1871.

Le chiffre total de la population de Berlin, en y faisant rentrer la population de la banlieue, est de 2,253,404 âmes contre 1,412,540 en 1895, soit un progrès de plus de 19 0/0.

### Dans le Sud oranais

Le relèvement des garnisons — Les troupes d'occupation du Touat

On télégraphie d'Alger : Les opérations de relèvement des garnisons du sud oranais et d'occupation du Touat, qui ont été confiées, par M. le gouverneur général Jonnart au général Serrière, se continuent de la façon la plus heureuse.

Le général Serrière vient de faire savoir qu'après avoir reçu la soumission des populations des oasis de Sahéla-Métaria, dans le Gouara, et de Brinkan et Toahils, à l'entrée du Touat, il poursuit sa marche sur Adrar et Timmi.

Il pense qu'il y sera bien accueilli ; il a visité ces tribus l'an dernier et il y a conservé, sur les populations, un ascendant considérable. Jusqu'ici, ses troupes n'ont pas tiré un seul coup de fusil.

A Adrar et à Timmi, le général Serrière établira deux postes solides et s'occupera aussitôt de l'organisation administrative de la région touatienne, qui selon les instructions formelles du ministre, se fera avec le concours des chefs du pays, et en conformité, autant que possible, des mœurs et traditions locales.

### LES BIENS DE M. LUR-SALUCES

Un arrêt de la cour d'appel de Rennes

On télégraphie de Rennes : La cour d'appel de Rennes vient de rendre un arrêt donnant à l'administration des domaines les qualités et pouvoirs pour mettre sous séquestre les biens meubles et immeubles appartenant à M. de Lur-Saluces, en exécution du jugement de la Haute Cour.

### La Guerre au Transvaal

Les Anglais perdent contact avec Dewet. — La colonne Smith-Dorrien coupée

On télégraphie de Capetown que depuis trois jours les colonnes anglaises ont perdu tout contact avec les forces de Dewet.

Le 17 au matin le colonel Plummer a aperçu les Boers à Gropspan, mais il n'a pu les rejoindre. Le commando qu'on croit dirigé personnellement par Dewet a été signalé la dernière fois à Leeuwborg, à l'ouest de Hopetown.

D'autres détachements ont fait leur apparition plus au Nord, mais on ignore à quel corps ils appartiennent.

Plus au Sud et toujours à l'ouest du chemin de fer, les Boers ont occupé Vossburg. Ils sont également entrés au nombre d'un millier d'hommes dans Strydenburg.

On peut donc espérer maintenant que Dewet pourra rejoindre les autres commandos, qui, outre d'importants renforts en hommes, lui apportent des chevaux frais et des approvisionnements de toutes sortes.

On télégraphie de De Aar au Daily Telegraph que cinquante Boers ont fait dévaler un train de charbon près de Taal-boch, deux Cafres et un yeoman ont été tués et plusieurs Cafres blessés.

Patrouilles Anglaises capturées

Au centre de la colonie du Cap, les Boers se déplacent sans rencontrer aucune résistance. Ils sont d'ailleurs guidés sur tous les points par les habitants du pays.

Dans le district de Prince-Albert, ils ont enlevé tous les chevaux de la région. Pres de Steynburg, dans le district de Craddock, ils ont capturé deux patrouilles anglaises, de ce côté, tous les jeunes Afrikanders ont fait cause commune avec eux.

On dit qu'un soir il a fallu toute la vigilance des troupes anglaises pour prévenir une tentative des Boers sur Prince-Albert, car ceux-ci n'étaient éloignés que de neuf milles.

Nouveaux combats

Les journaux font remarquer que la liste des pertes publiée par le War Office mentionne plusieurs engagements qui n'ont jamais été signalés par lord Kitchener, par exemple, à Valenkulen, dans la colonie du

Cap, un officier a été fait prisonnier, un officier et huit hommes ont été blessés le 14 février.

A Schwartzkopje (?), un officier a été tué, un officier et huit hommes ont été blessés, quatre hommes ont été capturés. A Amelfontein, près de Colesberg, le 14 février, un officier a été blessé, quatre hommes ont été tués ou blessés.

### Les opérations contre Botha

On est sans nouvelles des opérations dirigées contre Botha par le général French, mais on annonce que les communications avec la colonne Smith-Dorrien sont entièrement coupées.

La séance commence à paraître inquiétante aux journaux, d'autant plus qu'on apprend que lord Kitchener vient de quitter de Aar en toute hâte et de rentrer à Pretoria.

Le correspondant du Daily Mail rapporte que le 18 février un convoi qui s'élevait sur une longueur de plus de 1,500 mètres est entré à Pretoria. Il ne comprenait que des réfugiés boers, enlevés à leurs fermes avec leurs troupeaux.

### Au camp d'Aldershot

Les journaux libéraux et même quel ques organes ultra-imperialistes se font les échos de nombreuses plaintes qui s'élèvent parmi les yeomen récemment recrutés et casernés au camp d'Aldershot.

La région est couverte de trente centimètres de neige, ce qui n'empêche pas les officiers recruteurs de faire manœuvrer les nouveaux yeomen en plein air.

Mais par suite de l'incurie ordinaire de l'administration anglaise, on a négligé d'équiper les soldats d'une façon suffisante ; mal vêtus, mal chaussés, ils sont la proie de la pneumonie. Hier, trois yeomen sont morts ; la panique est grande parmi les survivants. On signale parmi eux de nombreuses désertions.

### Les événements de Chine

L'empereur quitte Si-Ngan-Fou. — Fuite dans le Sze-Tchouen

On télégraphie de Londres : Suivant des informations de source chinoise, qui méritent confirmation, la cour aurait quitté Si-Ngan-Fou le 22 février, acceptant formellement d'appliquer les châtiements demandés par les ministres.

En même temps, on télégraphie de Tientsin au Standard que l'empereur aurait quitté Si-Ngan-Fou pour se réfugier dans la région inaccessible de Sze-Tchouen.

### Avant l'expédition

Plusieurs journaux publient une longue dépêche de Pékin, 18 février, donnant les détails suivants sur l'expédition projetée par le comte de Waldersee :

Le 16 février, le ministre d'Allemagne se rendit auprès du prince Ching et de Li-Hung-Chang et leur déclara que le comte de Waldersee allait faire partir une grande expédition pour Si-Ngan-Fou, le 27 février, si la Chine ne se conformait pas aux demandes des puissances avant cette date.

Les commissaires chinois déclarent avoir refusé d'en indiquer le nombre, mais déclara que l'expédition serait en force suffisante pour atteindre Si-Ngan-Fou.

Les commissaires envoyèrent en touto hâte un message télégraphique à l'impératrice, le même jour après un entretien de Li-Hung-Chang avec un attaché de la légation japonaise qui lui déclara que les Japonais étaient sous les ordres du comte de Waldersee et devaient se joindre à l'expédition.

Dans leur télégramme, les commissaires chinois faisaient observer qu'il ne s'agissait actuellement que de la tête de Tchao Chou-Tchao et de celle de Yuh-Sien, tandis que, si l'expédition avait lieu, des milliers de loyaux sujets seraient tués, sans parler des immenses pertes matérielles qui en résulteraient.

### Informations

Le président de la République et Mme Loubet, accompagnés de M. et Mme Combarieu, ont assisté mercredi soir, à la première représentation de la « Fille de Tabarin » à l'Opéra-Comique.

Le président de la République et Mme Loubet assisteront, jeudi, à l'assemblée générale de l'œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson, qui aura lieu à la Sorbonne, à deux heures.

